



## Fumer dans un salon de coiffure

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 6 novembre 2007

---

Je travaille dans un salon de coiffure et dans la réserve là où nous préparons les couleurs et mangeons...mes collègues fument et affirment qu'elles ont le droit de fumer que dois-je faire ?

### Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction

Faire appel à notre service de mise en demeure

Exercer votre droit de retrait

Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas.